



XIROCOURT

Informations municipales
www.xirocourt.fr

info



INFORMATIONS DIVERSES

Marché aux fleurs

L'école du Madon organise son marché aux fleurs et plants de légumes le **samedi 27 avril 2019 de 9H30 à 11H45** dans la cour de l'école. Le bénéfice de cette vente est destiné à la prise en charge des animations et des sorties proposées aux enfants au cours de l'année.
Cette manifestation est ouverte à tous. Venez nombreux !

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La Communauté de communes du Pays du Saintois a lancé une démarche pour penser durablement le territoire de demain : l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.).

Il permettra de définir les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire pour les dix prochaines années afin d'organiser le développement du Pays du Saintois. Le P.L.U.I. encadrera les droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée, sur chacune des 55 communes du territoire.

LE P.L.U.I. EN 5 QUESTIONS

1) Qu'est-ce qu'un P.L.U.I. ?

C'est un document d'urbanisme qui détermine les droits à construire pour chaque parcelle, quelle soit publique ou privée.

2) Pourquoi élaborer un P.L.U.I. ?

Le P.L.U.I. permet de définir un projet de territoire global et transversal sur des thématiques telles que l'habitat, le patrimoine bâti, la préservation des espaces naturels et agricoles, l'offre en matière d'équipements ainsi que l'offre commerciale. La réglementation du droit du sol pour chaque parcelle, qu'elle soit privée ou publique, permettra de rendre ce projet de territoire pleinement opérationnel.

3) Quel est le territoire concerné par le P.L.U.I. ?

Le P.L.U.I. s'appliquera sur l'ensemble des 55 communes du territoire de la Communauté de Communes.

4) Comment construit-on un P.L.U.I. ?

Le P.L.U.I. se construit en quatre grandes étapes :

- Le diagnostic qui dresse un état des lieux du territoire pour mieux comprendre les enjeux de demain.
- Le projet d'aménagement et de développement durable qui définit les grandes orientations de développement du territoire.
- Le règlement et le zonage qui fixe les règles communes pour la mise en œuvre des projets.
- La validation arrêtée en conseil communautaire, la consultation des personnes publiques associées, l'enquête publique et l'approbation en conseil communautaire.

Les élus des 55 communes du Pays du Saintois contribueront à la rédaction du document, un registre de concertation du public est disponible en Mairie (aux heures d'ouverture du secrétariat) ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes à TANTONVILLE afin de recevoir les observations du public.

Zones humides

Dans le cadre du P.L.U.I. la Communauté de Communes du Saintois procédera à la réalisation d'un inventaire des zones humides sur l'ensemble du territoire dans les prochaines semaines. Le Préfet a donné autorisation de pénétrer dans les propriétés privées aux agents mandatés par la Communauté de Communes pour exécuter cette mission. Cette autorisation ne s'applique pas pour les habitations et les propriétés attenantes.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la Mairie de XIROCOURT, sous la présidence de M. Marc FRANÇOIS, Maire.

PRÉSENTS : Mme. Catherine RENAUD, M. Alexandre ZIMMER, M. Michel SORET, M. Laurent VELATI, M. David DUPRÉ, M. André LALLEMAND, M. Xavier MANGEAT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme. Marie-Hélène PHULPIN (pouvoir à M. L. VELATI).

ABSENTS : M. Pierre OUALI, Mme. Anouck REDONNET.

Mme. Catherine RENAUD a été élue secrétaire.

COMPTE DE GESTION 2018 COMMUNE DE XIROCOURT

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion établi par Mme. le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice 2018 est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vote le compte de gestion 2018 de la commune de Xirocourt, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE DE XIROCOURT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2018 tel que dressé et arrête ainsi qu'il suit les comptes :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de Fonctionnement 2018 :	300 053.28€
Recettes de Fonctionnement 2018 :	325 622.35€
Excédent de l'exercice 2018 :	25 569.07€
Excédent 2017 reporté :	59 971.67€
Excédent de clôture 2018 :	85 540.74€

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'Investissement 2018 :	81 534.59€	Reste à réaliser :	60 852.00€
Recettes d'Investissement 2018 :	16 355.40€	Reste à réaliser :	40 670.00€
Déficit de l'exercice 2018 :	65 179.19€	Déficit R.A.R. :	20 182.00€
Excédent 2017 reporté :	37 197.07€		
Déficit de clôture 2018 :	27 982.12€		

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 COMMUNE DE XIROCOURT

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Déficit des restes à réaliser :	20 182.00€
Déficit de clôture 2018 :	27 982.12€
Déficit de financement :	48 164.12€

Il convient d'affecter la somme de **48 164.12€** (prise sur l'excédent de fonctionnement) au compte 1068 en section de recettes d'investissement du budget primitif 2019, de reporter la somme de **37 376.62€** au compte 002 en section de recettes de fonctionnement du budget primitif 2019 et la somme de **27 982.12€** au compte 001 en section de dépenses d'investissement du budget primitif 2019.

COMPTE DE GESTION 2018 SERVICE ASSAINISSEMENT DE XIROCOURT

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion établi par Mme. le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice 2018 est conforme à ses écritures.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- Vote le compte de gestion 2018 du Service Assainissement de la commune de Xirocourt, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 SERVICE ASSAINISSEMENT DE XIROCOURT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2018 tel que dressé et arrête ainsi qu'il suit les comptes :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de Fonctionnement 2018 :	21 945.33€
Recettes de Fonctionnement 2018 :	28 039.66€
Excédent de l'exercice 2018 :	6 094.33€
Excédent 2017 reporté :	36 878.45€
Excédent de clôture 2018 :	42 972.78€

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'Investissement 2018 :	17 998.37€	Reste à réaliser :	2 000.00€
Recettes d'Investissement 2018 :	153 588.81€	Reste à réaliser :	253 220.00€
Excédent de l'exercice 2018 :	135 590.44€	Excédent R.A.R. :	251 220.00€
Déficit 2017 reporté :	66 195.50€		
Excédent de clôture 2018 :	69 394.94€		

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 SERVICE ASSAINISSEMENT DE XIROCOURT

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Excédent restes à réaliser :	251 220.00€
Excédent de clôture 2018 :	69 394.94€
Excédent de financement :	320 614.94€

Il convient de reporter **42 972.78€** au compte 002 en section de recettes de fonctionnement du budget primitif 2019 et **69 394.94€** au compte 001 en section de recettes d'investissement du budget primitif 2019. Cet excédent de financement est destiné au remboursement d'une partie des emprunts.

TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2019 et reconduit les taux de l'exercice précédent :

Taxe d'habitation : **16.79%**.
Taxe Foncière sur Propriétés bâties : **9.35%**.
Taxe Foncières sur Propriétés non bâties : **26.15%**.
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : **17.43 %**.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Au titre du Budget Primitif 2019, le Conseil décide d'inscrire au compte 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations" la somme de 2 000.00€ qui sera ainsi répartie aux associations qui mènent des actions sur le territoire communal et à celles qui proposent des actions éducatives et sportives aux habitants sur le secteur :

Association Comité des Fêtes Intercommunal :	1000.00€ (contribution au feu d'artifice)
Association Groupe sportif Haroué-Benney :	100.00€
Association Vignes et Vergers du Saintois :	100.00€
Association A.L.E.X.	100.00€
Association des Randonneurs du Saintois	100.00€
Association de Pêche	100.00€
École de Musique du Saintois	100.00€
A.D.M.R. Moselle-Madon	100.00€
Histoire et Patrimoine de nos Villages	100.00€
Association Alix Leclerc :	200.00€

BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE DE XIROCOURT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Marc FRANÇOIS, vote le budget primitif 2019 de la commune ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de Fonctionnement 2019 :	357 382.00€
Recettes de Fonctionnement 2019 :	357 382.62€
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 :	0.62€

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'Investissement 2019 :	150 772.12€
Recettes d'Investissement 2019 :	150 773.00€
Excédent d'investissement de l'exercice 2019 :	0.88€

TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs 2018 de la redevance assainissement pour 2019, soit **1.50€** le mètre cube d'eau consommé et **5.00 € le minimum de perception**.

BUDGET PRIMITIF 2019 SERVICE ASSAINISSEMENT DE XIROCOURT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Marc FRANÇOIS, vote le budget primitif 2019 du Service Assainissement ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de Fonctionnement 2019 :	71 074.00€
Recettes de Fonctionnement 2019 :	71 104.78€
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 :	30.78€

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'Investissement 2019 :	403 132.00€
Recettes d'Investissement 2019 :	403 476.94€
Excédent d'investissement de l'exercice 2019 :	344.94€

DÉLÉGUÉS AU S.I.V.O.M. DE XIROCOURT

Suite à la démission de Mme. Marie-Hélène PHULPIN de son poste de déléguée titulaire au S.I.V.O.M. de Xirocourt,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Désigne Mme. Catherine RENAUD délégué titulaire au SIVOM de Xirocourt en remplacement de Mme. Marie-Hélène PHULPIN.
- Désigne M. Michel SORET délégué suppléant au SIVOM de Xirocourt en remplacement de Mme. Catherine RENAUD.

Dorénavant les deux délégués titulaires sont donc M. Marc FRANÇOIS et Mme. Catherine RENAUD et les deux délégués suppléants sont M. André LALLEMAND et M. Michel SORET.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'installation d'une réserve incendie enterrée afin de couvrir le secteur de la partie haute du village selon les normes actuelles en vigueur et conformément aux préconisations du S.D.I.S. de Meurthe et Moselle. Il décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle au titre au titre du Contrat Territoires Solidaires investissement - communes fragiles : enveloppe triennale 2016-2021 en totalité.

Le montant des travaux d'installation de la réserve incendie, selon devis établi par l'entreprise SADE à METZ, s'élève à 42170.00€ H.T. et 50604.00€ T.T.C.

Le Conseil Municipal s'engage à dégager les ressources nécessaires au financement de la dépense non couverte à l'aide de la subvention et à maintenir en bon état d'entretien les travaux réalisés à l'aide de la subvention.